

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Guingamp

Introduction

Les réponses à l'enquête nationale des villes cyclables et le ressenti plus global des utilisateurs locaux du vélo ont révélé de nombreuses insuffisances sur Guingamp, sur le fait de pouvoir circuler régulièrement en sécurité. Le questionnaire ci après doit permettre de préciser les engagements et les mesures que chaque candidat est prêt à prendre pour mettre en place un cadre favorable au vélo durant le prochain mandat

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter une enveloppe conséquente (10%) du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Revoir le rond point du Vally considéré comme point noir majeur par les cyclistes, assurer une continuité de la piste cyclable entre la Mairie, la rue St Nicolas, le Boulevard de la Marne, développer de nouvelles pistes jusque la gare, sur la rue du Maréchal Joffre, la rue Monbareil vers l'hôpital

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : De la gare de Guingamp aux zones d'activités en périphérie (Graces, St Agathon, Bellevue, Pabu)

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avoir un véritable réseau cyclable à l'échelle du Grand Guingamp qui soit complémentaire au réseau Axéobus.

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier de la gare et de la vallée de Cadolan afin de pouvoir assurer la continuité entre les différents transports doux

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Il s'agit d'étudier les pistes d'amélioration du plan de circulation en centre ville pour que les cyclistes se sentent en sécurité

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°12 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Dans le coeur de ville entre la Place du Vally et la Place St Sauveur.

Action n°13 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. ex : La rue des Ponts St Michel (circulation à double sens difficile) ou la rue du grand Trotrieux

Action n°14 :

Transformer en zone piétonne : prévoir que la rue Notre Dame soit en zone réservée aux piétons et aux vélos (hors livraison) en permettant de stationner sur les différentes places autour du coeur de ville (expérimentation à mener avec un système de vélos en libre gratuit pour les utilisateurs du parking : stations disponibles sur la Place du centre - Place du Vally -Place St Sauveur).

Action n°15 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Revoir le double sens cyclable actuel de la rue St Nicolas, jugé dangereux et relevé comme point noir dans l'enquête nationale.

Prévoir la mise en place d'un double sens cyclable , dans la rue des Salles afin de permettre l'accès à la zone de Grâces et la liaison vers Grâces

Mettre en place un feu prioritaire vélo au niveau du croisement aux feux , intersection de la route de Bourbriac et de la route de Corlay

Action n°16 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Favoriser les sorties accompagnées par les parents ou amener et récupérer leurs enfants à vélo.

Action n°17 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Prévoir plus d'aménagements pour le stationnement des vélos au centre ville (Place du centre, dans toutes les rues commerçantes, les accès aux différents services publics).

Action n°18 :

Étendre la zone de stationnement payant Ne faut il pas envisager d'avoir des zones de stationnement payants afin d'avoir moins de voitures qui stagnent sur les mêmes stationnements à la semaine ou au mois ? (notamment près de la gare). Les recettes de ces zones payantes supplémentaires permettraient de financer l'achat de parc à vélos sécurisés. Un vélo prend moins de place qu'une voiture ! pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare et place du Vally, pour favoriser les déplacements (train + vélo) (bus + vélo) avec des box à vélo sécurisés, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Multiplier les possibilités de supports pour les vélos au centre ville (Rue Notre Dame, Mairie, Place St Sauveur, Place du Centre, au niveau des différents services publics, de la Poste.)

Action n°21 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°22 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°23 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Contribuer à la mise en place des offres dédiées pour les étudiants ou personnes à faibles revenus

Action n°24 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Aider à la mise en place d'une association pro vélo locale qui puisse être la représentante des cyclistes, animer un atelier de réparation ou encore la mise en place d'une vélo école (éducation à faire du vélo et circuler en ville, pour les enfants et les adultes)

Action n°25 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Comment voyez vous la place du vélo dans une future maison des mobilités prévue par l'agglomération Guingamp Paimpol ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°27 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°28 :

Créer une “journée sans voiture”. à la rentrée en septembre

Action n°29 :

Créer une “fête du vélo”. Proposer la mise en place d'un événement vélo au mois de juin au moment de la fête du vélo au niveau national

Action n°30 :

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Mettre en place un plan de circulation favorisant l'usage des vélos durant le festival de la St Loup (navettes gratuites de vélos en libre services ou vélos taxi entre centre et les parkings en périphérie) ou lors des matchs de foot d'En Avant

Action n°31 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°32 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°33 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Inciter par une campagne de communication les entreprises à participer à un challenge "Au boulot à vélo" ou à une animation dans le cadre de la fête du vélo (1ere semaine de juin)